

L'AN MIL NEUF CENT NONANTE-SIX

Le vingt-huit août.

Devant Nous, Maître André de CLIPPELE, notaire résidant à Woluwe-Saint-Lambert et Maître Liliane PANNEELS-DE SMEDT, notaire résidant à Woluwe-Saint-Pierre.

ONT COMPARU :

D'une part.

1) Madame Martine Cécile Marie Louise Yvonne Georgette STEEGHAUT, femme au foyer, née à Etterbeek, le deux juin mil neuf cent quarante-deux, épouse de Monsieur Jean Fernand Auguste Marie Ghislain KESTELOOT, demeurant à Uccle, avenue Jean et Pierre Carsoel, 88.

Mariée sous le régime de la séparation des biens avec adjonction d'une société d'acquêts aux termes de son contrat de mariage reçu le notaire Jacques van der Meersch, ayant résidé à Saint-Josse-Ten-Noode, le dix-sept septembre mil neuf cent soixante-cinq, non modifié à ce jour, ainsi déclaré.

2) Monsieur Jean-Pierre Georges André Marie STEEGHAUT, employé, né à Ixelles, le seize août mil neuf cent quarante-trois, époux de Madame Bernadette Emilie Josèphe Germaine Marie ROTTIER, demeurant à Nivelles, rue des Canonniers, 1.

Marié sous le régime de la séparation des biens avec adjonction d'une société d'acquêts aux termes de son contrat de mariage reçu par le notaire Jacques van der Meersch, ayant résidé à Saint-Josse-Ten-Noode, le vingt-sept août mil neuf cent septante et un, non modifié à ce jour, ainsi déclaré.

3) Monsieur Bernard Louis Marie Albert STEEGHAUT, administrateur-délégué, né à Bruxelles, le vingt-deux décembre mil neuf cent quarante-quatre, époux de Madame Béatrice CONVENT, demeurant à Grez-Doiceau, avenue des Chardonnerets, 5.

Marié sous le régime de la séparation des biens avec adjonction d'une société d'acquêts aux termes de son contrat de mariage reçu par le notaire Jacques van der Meersch, ayant à résidé à Saint-Josse-Ten-Noode, le treize juillet mil neuf cent septante, non modifié à ce jour, ainsi déclaré.

4) Madame Micheline Marie Cécile Colette STEEGHAUT, femme au foyer, née à Etterbeek, le trois août mil neuf cent quarante-six, épouse de Monsieur Alex Céleste Louis Ghislain FURNEMONT, demeurant à Namur, chemin des Mélèzes, 3.

Mariée sous le régime de la séparation des biens pure et simple aux termes de son contrat de mariage reçu par le notaire Jean WILLOCX, ayant résidé à Saint-Gilles-Bruxelles, le deux février mil neuf cent septante-trois, régime non modifié à ce jour, ainsi déclaré.

5) Mademoiselle Claudine Marie Cécile Yvonne Louise STEEGHAUT, secrétaire médicale, célibataire, née à Etterbeek, le vingt-huit juillet mil neuf cent cinquante, demeurant à Ixelles, avenue Georges Bergmann, 87.

Ci-après dénommés "le(s) vendeur(s)".

Premier rôle

Et d'autre part.

Monsieur **Guy Léonard FABRY**, employé, né à Uccle, le vingt-sept août mil neuf cent quarante-cinq, et son épouse Madame **Gabrielle Gérardine Marie Ghislaine GOSSERIES**, employée, née à Auderghem, le huit septembre mil neuf cent quarante-sept, demeurant ensemble à Woluwe-Saint-Lambert, avenue de Septembre, 6 boite 1.

Mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts aux termes de leur contrat de mariage reçu par le notaire Georges Muschaert, à Bruxelles, le cinq juin mil neuf cent septante-deux.

Ci-après dénommés "l'(les)acquéreur(s)".

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de dresser l'acte authentique de la convention intervenue directement entre eux, ainsi qu'il suit:

VENTE

Les comparants d'une part, ont déclaré avoir vendu, sous les garanties ordinaires de fait et de droit et pour quitte et libre de toutes charges privilégiées ou hypothécaires généralement quelconques, à Monsieur et Madame FABRY-GOSSERIES, comparants d'autre part, qui déclarent accepter le bien suivant, pour la communauté existante entre eux :

COMMUNE DE SCHAERBEEK

Dans un immeuble à appartements multiples et emplacements de parking, dénommé "Les MARRONNIERS" sis avenue Eugène Plasky, numéro 30-32, construit sur un terrain présentant à ladite avenue un développement de façade de dix-huit mètres dix centimètres, contenant en superficie huit ares trente centiares, cadastré selon un cadastre récent section C numéro 152/B/9 pour une contenance de sept ares septante-cinq centiares, tenant ou ayant tenu à l'avant à ladite rue, à gauche à la société Cogepa, au fond à de Crayencour, à Page-Evrard, à Borremans-Becquet et à droite à Roekens-Balis.

1- *L'appartement type "B" au troisième étage, comprenant :*

* En propriété privative et exclusive : Hall, vestiaire, living avec balcon, hall de nuit, une salle de bains, une chambre, un W.C., cuisine.

* En copropriété et indivision forcée : deux cent seize/dixmillièmes (216/10.000mes) dans les parties communes, y compris le terrain.

ORIGINE DE PROPRIETE.

Originaiement, le bien précédent appartenait à Madame Alice Marie Françoise STEENHAUT, sans profession, veuve de Monsieur Albert Antoine COSSE pour l'avoir acquis de 1) la société anonyme "Lignier-Halconruy" à Woluwe-Saint-Pierre, 2) la société anonyme "Progesim" à Etterbeek, aux termes d'un acte de vente reçu par le notaire Arthur Dhont, ayant résidé à Saint-Josse-ten-Noode, le vingt et un février mil neuf cent quatre-vingt, transcrit au troisième bureau des hypothèques à Bruxelles, le vingt-cinq février suivant, volume 8652